

Clermont-Ferrand, le 25 novembre 2024

**Objet : Données avifaune site projet photovoltaïque St-Julien-Puy-Lavèze**

**Sujet**

Notre association, la LPO AuRA – Délégation territoriale Auvergne a pris connaissance du projet d’installation d’une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de S-Julien-Puy-Lavèze dans le département du Puy-de-Dôme.

**Impacts sur l’avifaune**

Les données ci-dessous sont extraites de la base de données « Faune AuRA » et correspondent à des données opportunistes, recueillies en dehors d’enquêtes protocolées. Elles concernent en très grande majorité l’avifaune.

Deux périmètres ont été retenus, le premier correspondant au site lui-même, le second agrandi avec une zone tampon, de 1 km :



**Oiseaux :**

La base « Faune AuRA » ne contient qu’un nombre réduit de données sur la zone stricte d’implantation du parc photovoltaïque :

Nom vernaculaire	Nb de données	LR France	LR AuRA	Natura 2000	Conv. de Berne	Conv. de Bonn	Statut nidif	Année dernière obs
<b>Épervier d’Europe</b>	1	LC	VU		Annexe III	Annexe II	Certain	2020
Martinet noir	1	NT	NT		Annexe III			2020
<b>Huppe fasciée</b>	1	LC	NT		Annexe III			2020
Pic vert	1	LC	LC		Annexe II			2020
<b>Pic noir</b>	2	LC	LC	Annexe I	Annexe II			2020
Pic épeiche	2	LC	LC		Annexe II		Possible	2021
Mésange noire	1	LC	LC		Annexe II		Possible	2021
Mésange huppée	1	LC	LC		Annexe II			2020
<b>Mésange boréale</b>	1	VU	DD		Annexe II			2020
Rougegorge familier	1	LC	LC		Annexe II	Annexe II		2020
Pouillot véloce	2	LC	LC		Annexe III			2020
<b>Pipit des arbres</b>	1	LC	VU		Annexe II			2020
<b>Chardonneret élégant</b>	1	VU	LC		Annexe II		Possible	2021

Tableau 1 : périmètre strict



Parmi toutes ces espèces protégées (annexes II et III de la Convention de Berne), une seule espèce, le **Pic noir**, est inscrite à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux, mais sans preuve de nidification. Le seul nicheur certain est l'**Épervier d'Europe**, inscrit à l'annexe II de la Convention de Bonn comme espèce migratrice en état de conservation défavorable ; il est par ailleurs considéré sur la Liste Rouge Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA) comme « Vulnérable (VU) » et en « préoccupation mineure (LC) » en France. Parmi les nicheurs possibles, il convient de citer le **Chardonneret élégant** ayant un statut « Vulnérable » en France. Enfin, trois espèces sont considérées comme menacées sur les listes rouges mais n'ont pas été détectées comme nichant sur le périmètre étudié bien que bénéficiant de milieux favorables : la **Huppe fasciée** « quasi menacée » en AuRA, la **Mésange boréale** « Vulnérable en France » et statut non fixé en AuRA faute de données suffisantes traduisant sa disparition progressive, le **Pipit des arbres** « Vulnérable » en AuRA.

Le deuxième périmètre recueille plus de données et concerne 69 espèces. La démarche adoptée se focalise sur plusieurs niveaux :

**A) Oiseaux nicheurs inscrits à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux :**

Nom vernaculaire	Nb de données	LR France	LR AuRA	Natura 2000	Conv. de Berne	Conv. de Bonn	Statut nidif	Année dernière obs
Milan royal	9	VU	NT	Annexe I	Annexe III	Annexe II	Possible	2024
Pic noir	3	LC	LC	Annexe I	Annexe II		Possible	2021

Tableau 2 : oiseaux nicheurs Annexe1 Directive Oiseaux – périmètre élargi

Au Pic noir déjà cité s'ajoute le Milan royal « Quasi menacé » en AuRA et « Vulnérable » en France. Le Massif central constitue le principal réservoir de l'espèce en France.

**B) Oiseaux nicheurs certains ou probables (hors annexe 1 de la Directive Oiseaux) sur les 10 dernières années et inscrits sur les listes rouges comme menacés (En danger critique (CR), En danger (EN), Vulnérable (VU) et quasi menacé (NT)) :**

Nom vernaculaire	Nb de données	LR France	LR AuRA	Natura 2000	Conv. de Berne	Conv. de Bonn	Statut nidif	Année dernière obs
Épervier d'Europe	7	LC	VU		Annexe III	Annexe II	Certain	2021
Buse variable	22	LC	LC		Annexe III	Annexe II	Probable	2024
Faucon crécerelle	4	NT	NT		Annexe II	Annexe II	Probable	2024
Alouette des champs	5	NT	NT	Annexe II/2	Annexe III		Probable	2024
Hirondelle rustique	2	NT	NT		Annexe II		Certain	2023
Hirondelle de fenêtre	1	NT	LC		Annexe II		Certain	2013
Mésange noire	10	LC	LC		Annexe II		Probable	2024
Mésange huppée	7	LC	LC		Annexe II		Probable	2021
Mésange nonnette	5	LC	LC		Annexe II		Probable	2024
Mésange à longue queue	2	LC	LC		Annexe III		Probable	2024
Troglodyte mignon	6	LC	LC		Annexe II		Probable	2024
Grive musicienne	6	LC	LC	Annexe II/2	Annexe III		Probable	2024
Grive draine	16	LC	LC	Annexe II/2	Annexe III		Probable	2024
Fauvette à tête noire	2	LC	LC		Annexe II		Probable	2019
Roitelet huppé	4	NT	VU		Annexe II		Probable	2024
Bergeronnette des ruisseaux	3	LC	LC		Annexe II		Probable	2021
Pie-grièche grise	6	EN	EN		Annexe II	Annexe II	Certain	2020
Chardonneret élégant	7	VU	LC		Annexe II		Probable	2024
Canard colvert	2	LC	LC	Annexes I/1, III/1	Annexe III	Accord AEWa [1999]	Certain	2021

Tableau 3 : oiseaux nicheurs menacés – périmètre élargi



Trois nouvelles espèces nicheuses certaines apparaissent : la **Pie-grièche grise** « En danger (EN) » en AuRA et en France fait l'objet d'un Plan National d'Actions (PNA) 2023-2033 en vue de sa sauvegarde, sachant que le Massif central, au même titre que le Milan royal, abrite ses principales populations. Les **Hirondelles rustique** et **de fenêtre** sont « quasi menacées » en France et en AuRA pour la première, au regard notamment de la diminution en biomasse des insectes et de la réduction des sites potentiels de reproduction. Deux espèces des milieux agricoles, nicheurs probables, sont « quasi menacés » en AuRA et en France, respectivement le **Faucon crécerelle** et **l'Alouette des champs**. Enfin, le **Roitelet huppé**, espèce forestière, nicheur probable est « Vulnérable » en AuRA et en France.

**C) Oiseaux migrateurs inscrits à l'annexe II de la Convention de Bonn et inscrits comme menacés sur les listes rouges :**

Nom vernaculaire	Nb de données	LR France	LR AuRA	Natura 2000	Conv. de Berne	Conv. de Bonn	Statut nidif	Année dernière obs
Milan noir	1	LC	LC	Annexe I	Annexe III	Annexe II		2022
<b>Busard des roseaux</b>	1	NT	CR	Annexe I	Annexe III	Annexe II		2021
Circaète Jean-le-Blanc	3	LC	LC	Annexe I	Annexe III	Annexe II		2019
Faucon pèlerin	1	LC	LC	Annexe I	Annexe II	Annexe II		2023
Chevalier culblanc	1				Annexe II	Annexe II		2023
Tarier pâtre	2	NT	LC		Annexe II	Annexe II		2019
<b>Gobemouche noir</b>	1	VU	EN		Annexe II	Annexe II		2019

Tableau 4 : oiseaux migrateurs menacés – périmètre élargi

Deux espèces répondent à cette dernière requête : le **Busard des roseaux**, « En danger critique » comme nicheur en AuRA et « quasi menacé » en France et un passereau, le **Gobemouche noir**, « En danger » comme nicheur en AuRA et « Vulnérable » en France.